PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 02/02/2024	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de procurations :	01
Nombre de votants :	13

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - Valérie CAULE – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Angélique DESSAIGNE – Bernard ROSSIER

Absents excusés : Lucie BIESSE – I. VINCENT-MARTIN

Procuration : William CHERMETTE a donné procuration à Patrice RUBAUD

Secrétaire de séance : Laurent RIGOUDY

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR.

2/ VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE

Don à la commune : Délibération n° 2024-01

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un don destiné à la commune a été fait d'un montant de 4 705.00 €. Ce don servira à la préservation des lieux de culte de la commune.

Travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école

Monsieur le Maire propose de lancer ce marché de travaux avant la création de la maison médicale. En effet, la commune rencontre des difficultés pour la continuité de ce dernier projet à savoir, entre autre, afin de déconventionner le bâtiment.
Il est rappelé que le conseil avait choisi le maître d'œuvre, monsieur François BAUDE, par délibération en date du 10 novembre 2021.
Présentation du projet avec les différents plans. Des remarques sont stipulées notamment pour la réhabilitation des logements type studio avec 1 chambre. Il est également bien précisé que les sanitaires PMR sont prévues, marquage sur les escaliers pour les non-voyants.
Monsieur le Maire présente le financement prévisionnel des travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école, dans un premier temps ; la création des logements fera partie d'une phase n° 2.

Le coût du projet « Accessibilité » s'élève à 539 135,00 € HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus qui ont été réévalués à 49 012,00 € HT – initialement ils étaient fixés à 35 000,00 € HT).

Coût estimatif de l'opération		
Poste de dépenses : maîtrise d'œuvre, études complémentaires, travaux, acquisition (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	**Pour les travaux, préciser la nature** (maçonnerie, isolation, électricité...)	**Montant prévisionnel HT**
Démolition	VRD Gros œuvre	194 227.00 €
Menuiseries extérieures		54 805.00 €
Menuiseries intérieures		32 048.00 €
Plâtrerie - Peinture Plafonds		94 384.00 €
Revêtements sols		43 659.00 €
Ascenseurs		35 000.00 €
Lots techniques	chauffage ventilation électr	36 000.00 €
Honoraires architecte, études		49 012.00 €
Coût HT		**539 135.00 €**

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de l'autoriser à constituer les dossiers afin de solliciter les subventions auprès des financeurs :

- DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Sous-Préfecture pour une enveloppe de 220 000,00 €
- Fonds de concours de la COR pour 11 000,00 €
- Le Département pour un montant de 100 000,00 €
- La Région pour un montant de 90 000,00 € (cette subvention est déjà attribuée).

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à constituer les dossiers de demande de subvention et à constituer les différents dossiers (délibérations n° 2024-02, 2024-03).

Projet de travaux communaux

Par ailleurs, monsieur le Maire présente les travaux à prévoir jusqu'à la fin du mandat. Il est prévu pour 2024, la réfection des menuiseries de la mairie. Un seul devis a été réceptionné pour un montant de 56 650,62 € HT. D'autres devis seront demandés. Pour ces travaux de remplacement des menuiseries (une quarantaine environ sur tout le bâtiment) une demande de subvention au titre des fonds de concours sera demandée auprès de la COR pour un montant de 28 507,00 € (délibération n° 2024-04).

Les fonds de concours de la COR ont pour objet de financer la réalisation d'un équipement ; l'enveloppe budgétaire prévue pour la commune de Lamure-sur-Azergues s'élève à 39 508,00 €. Chaque commune de la COR bénéficie d'une enveloppe forfaitaire maximum soit une part fixe de 15 000 € par commune et une part variable de 22 € par habitant, la valeur de référence étant les données INSEE 2019. Cette enveloppe forfaitaire peut être consommée pour un ou plusieurs projets sur la durée du règlement, soit au 31 décembre 2025.

Il est également prévu pour l'année 2024,

- La reprise des concessions non renouvelées au cimetière communal puis la reprise des concessions perpétuelles dont la procédure est à présent réduite à 1 année au lieu de 3 ans ;
- La mise en place d'un plateau vers la maison médicale afin de ralentir les automobilistes ;
- Rénovation de la chapelle ;
- L'aménagement d'une aire de jeux vers le poulailler.

Proposition d'acquisition d'une parcelle

Avant de proposer l'acquisition de la parcelle, monsieur le Maire fait un point sur les travaux du lotissement. La réception devrait s'effectuer 1ère quinzaine de mars. À ce jour, la commune a pu recueillir 3 demandes pour l'attribution de lots.

La commune souhaite acquérir la parcelle AD n° 266 : le prix proposé est de 80 000 €. Le conseil municipal est donc invité à valider l'offre proposée. À l'unanimité, le conseil municipal valide le montant de 80 000 € (délibération n° 2024-05).

Par ailleurs, il est évoqué la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols » ZAN, d'après la circulaire du 31 janvier 2024. La France s'est fixé l'objectif d'atteindre le ZAN en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031. Cette trajectoire progressive est à territorialiser dans les schémas régionaux puis les documents d'urbanisme. L'édifice législatif et réglementaire étant stabilisé, les services de l'État sont invités à accompagner la mise en œuvre de la réforme. Les régions sont en particulier consultées sur le projet d'arrêté listant les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) d'intérêt général majeur, dont la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sera mutualisée dans le cadre d'un forfait national.

Les élus s'interrogent sur l'échéance de la mise en compatibilité des SCOT et des PLU :

- SCOT 22 février 2027
- PLU 22 février 2028

Aussi, la commune pourrait avoir très peu de marge pour le lotissement du Belvédère et son extension. À ces dates, il conviendrait que les permis de construire soient acceptés pour garantir pleinement la constructibilité des terrains (sous toutes réservées... À vérifier juridiquement auprès de l'AMF).

3/ Finances

SYDER

Le conseil municipal continue sa démarche vers le relampage de la commune. Le SYDER est en charge de demander les subventions afin de réduire les coûts qui resteraient à la charge de la commune.
Il est aussi soulevé par un conseiller municipal de prévoir le service de télégestion qui est pris en charge à 100 %.

Vote des subventions

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

4/ Urbanisme – Droit de préemption urbain

Vente LAMOTHE / Sté Foncière sociale DAPAT représentée par Patrick DE GIOVANNI
Parcelle AB 151 – AB 305 – AB 307 – Vente indissociable de la parcelle AB 306 ; le prix total de vente est fixé à 230 000,00 €.

- ➥ **Le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.**

5/ Questions et informations diverses

A. Monsieur le Maire fait un retour sur la Halle et demande d'établir un comparatif des dépenses en fonction des procédés proposés pour la réparation.
B. Les estivales lamuriennes : voici les dates proposées :
   - 21/06/2024 soirée organisée par Nando
   - 06/07/2024 soirée organisée par Terroir d'Azergues
   - 19/07/2024 soirée organisée par le Sou des Écoles
   - Eventuellement le 02/08/2024 par les classes en 6 suite à une demande de leur part.
C. Conseil municipal des jeunes : projet de rénovation du city stade. Évènement interCMJ organisé par la COR le 06/04/2024.
D. En ce qui concerne le projet éolien, la commune n'est pas opposée à la poursuite des études mais rien n'est actuellement validé.
E. Photovoltaïque : Réunion prévue avec les élus le 13 mars 2024 à 8 h 00 pour l'étude de ce projet.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 07/03/2024 À 19 h 00

Fin de la séance à 20 h 30.

Laurent RIGOUDY, Secrétaire de séance

Marc DESPLACES, Maire

MAIRIE de LAMURE SI AZERGUES 69870